

Tarifs cantine

Grille tarifaire

RESTAURATION COLLECTIVE		2021 - 2022 Du 01/09/2021 au 31/08/2022
Tranches QF		Tarifs repas par enfant
1	0 à 300 €	1,98 €
2	301 à 500 €	2,03 €
3	501 à 700 €	2,08 €
4	701 à 900 €	2,13 €
5	901 à 1000 €	2,18 €
6	1001 à 1100 €	2,33 €
7	1101 à 1200 €	2,48 €
8	1201 à 1300 €	2,63 €
9	1301 à 1400 €	2,78 €
10	1401 à 1500 €	2,93 €
11	1501 à 1600 €	3,18 €
12	+ de 1600 €	3,43 €
Hors commune		4,93 €
Imprévu (Présence non réservée et absence non justifiée)		Tarif tranche QF ou hors commune x 2

Au lieu du tarif unique à 2,33€ auparavant, désormais le prix du repas dépend des revenus (le Quotient Familial calculé par la CAF).

Si vous n'avez pas de quotient familial CAF, le tarif sera calculé à partir des pièces que vous fournirez avec votre dossier unique d'inscription 2021-2022.

Sans quotient familial, c'est le tarif maximum qui sera appliqué.

La pause méridienne est un temps ALAÉ

Les repas sont donc pris durant un temps ALAÉ

Réservations à effectuer 7 jours avant et annulation jusqu'à 2 jours avant

Attention ! si vous ne réservez pas de repas et que votre enfant se présente quand même à la cantine, le double du tarif habituel sera appliqué.

Réservation obligatoire sur :

<https://portail-pamiers.ciril.net/> ou en remplissant directement le formulaire auprès du personnel chargé du secrétariat du service.

En cas de non-réservation, le tarif habituel sera doublé.

Tarifs du Périscolaire (ALAE)

Grille tarifaire

PÉRISCOLAIRE (ALAE)		2021 - 2022 Du 01/09/2021 au 31/08/2022
Tranches QF		Tarifs forfaitaires à la journée par enfant
1	0 à 300 €	0,24 €
2	301 à 500 €	0,25 €
3	501 à 700 €	0,26 €
4	701 à 900 €	0,27 €
5	901 à 1000 €	0,28 €
6	1001 à 1100 €	0,31 €
7	1101 à 1200 €	0,34 €
8	1201 à 1300 €	0,37 €
9	1301 à 1400 €	0,40 €
10	1401 à 1500 €	0,43 €
11	1501 à 1600 €	0,47 €
12	+ de 1600 € (plafond)	0,51 €
Non allocataire Hors Commune		0,51 €
Imprévu (Présence non réservée et absence non justifiée)		Tarif tranche QF ou non allocataire et hors Commune x 2

**1 - 2 ou 3 présences sur la journée = 1 forfait journalier
ALAÉ Matin... ALAÉ Midi... ALAÉ Soir...**

Les tarifs sont désormais calculés à la journée au lieu du forfait mensuel auparavant. Chaque famille ne paiera donc que si l'enfant est réellement présent.

Vous pouvez venir chercher votre enfant à l'ALAE à partir de 17h30.

Les mercredis des périodes scolaires, les enfants sont accueillis au centre de loisirs de Las Parets de 7h30 à 18h30. Soit ils s'y rendent directement, soit ils utilisent le service de ramassage scolaire qui les conduira à Las Parets depuis le centre-ville et les ramènera le soir.

Tarifs de l'Extrascolaire (ALSH)

Grille tarifaire

EXTRASCOLAIRE (ALSH 3-11 ANS)		2021 - 2022 Du 01/09/2021 au 31/08/2022	
Tranches QF		* Tarifs à la journée par enfant	
Commune	1	0 à 300 €	4,64 €
	2	301 à 500 €	5,14 €
	3	501 à 700 €	5,64 €
	4	701 à 900 €	6,14 €
	5	901 à 1000 €	6,64 €
	6	1001 à 1100 €	7,64 €
	7	1101 à 1200 €	8,64 €
	8	1201 à 1300 €	9,64 €
	9	1301 à 1400 €	10,64 €
	10	1401 à 1500 €	11,64 €
	11	1501 à 1600 €	13,14 €
	12	+ de 1600 €	14,64 €
Non allocataire Hors Commune		14,64 €	

* Les tarifs indiqués incluent le repas de midi.

Tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, la ville propose des activités sportives, ludiques et artistiques aux enfants de 3 à 11 ans sur le centre de loisirs de Las Parets.

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30.

* l'accueil sur le Centre de las parets : de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30

* **Point de ramassage à CAZALÉ : navette/bus qui passera à l'école à 8h45 et ramènera vos enfants à 17h15 précise**

* l'accueil sur l'école LESTANG : de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30

Le choix du mode d'accueil est à communiquer lors de la réservation.

Le nombre de places est limité à 170.

* l'inscription à la demi-journée est possible.

La ville propose également un accueil de loisirs jeunes pour les 12-17 ans.

Réservation obligatoire sur :

<https://portail-pamiers.ciril.net/> ou en remplissant directement le formulaire auprès du secrétariat du service.

La réservation pour le centre de loisirs n'est ferme et définitive qu'après paiement

Seuls les enfants dont les familles ont d'abord payé leur facture seront accueillis sur le centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires